No. 98.

Ayant eté nommés par l'Academie pour examiner un nouveau trocar et un memoire a ce sujet qui luy ont eté presentés par m. belloeq pour la taille laterale a la methode de m. foubert, nous avons cru qu'une des premieres choses a faire pour juger des avantages que l'auteur y reconnoit etoit d'en faire des experiences sur les cadavres en presence de mrs. belloeq et foubert: m. boudou nous en ayant procuré la facilité a l'hotel dieu, nous avons vû que l'on pouvoit pratiquer l'operation de m. foubert avec le trocar de m. belloeq, et nous n'avons point senti a la main plus de difficulté a l'introduire dans la vessie, que celuy de m. foubert.

Apres cette experience faite en presence de ces messieurs, de m. boudou luy meme, et de plusieurs membres de l'academie, m. foubert nous a exposé plusieurs difficultés soit sur la construction soit sur l'usage de cet instrument; mais comme elles faisoient la matiere d'une longue discussion, nous avons decidés que m. belloeq communiqueroit son memoire a m. foubert, que m. foubert y joindroit ses observations, et que le tout nous seroit remis pour en porter notre jugement. en meme temps que m. foubert nous a remis cet ecrit, il y a joint un nouveau trocar qui reunit les avantages qu'il reconnoit lui meme dans celuy de m. belloeq avec d'autres qu'il y a ajouté; c'est de tout cela que nous allons rendre compte a l'academie; nous supposons la description du trocar de m. belloeq connüe.

ARC 37 n° 28
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

1°. m. belloq ayant donné des eloges a la methode de m. foubert, paroit ne se proposer autre chose en presentant son trocar que de parer les inconveniens que celuy de m. foubert pourroit avoir, et il insiste beaucoup sur le danger du deplacement du trocar par quelques mouvemens du malade, il cite le texte de m. foubert, tiré des memoires de l'academie, et dit que l'inconvenient qui resulte de cette circonstance luy aparoit presque inevitable. m. foubert se recrie sur cette expression, elle lui paroit outrée, et il a raison. cet accident peut arriver, m. foubert en convient lui meme, mais il n'a pas dit pour cela qu'il soit presque inevitable. on sent la difference des idées attachées aux deux expressions. Voy. l'article 4.

2°. cet inconvenient supposé, m. belloq pretend y remedier par son trocar qui, selon luy, doit rester dans la vessie lorsqu'une fois il y aura eté introduit sans qu'il puisse etre derangé par aucun mouvement du malade, et sans crainte de blesser la vessie. toutes reflexions faites, cela nous aparoit egal dans les deux trocars de m. belloq et de m. foubert. voy. l'art. 5.

3°. le poinçon du trocar de m. belloq porte parallelement a la rigole de la canulle une canelure qui se continue jusqu'à sa pointe, pour, dit il, donner un passage plus libre a l'urine; m. foubert trouve que le sang doit sortir par cette canelure melé avec l'urine, et que cela entraine l'inconvenient de masquer un signe tiré de l'urine claire pour etre sûr que l'instrument est dans la vessie. cet inconvenient nous

a paru tel que m. foubert l'expose, mais il faut convenir que le trocar ordinaire de m. foubert en tient lui meme un peu, et il semble l'avoir reconnu ~~lui meme~~ en corrigeant ce defaut dans le nouveau trocar qu'il nous a presenté. voy. l'art. 8.

4°. la cannelure qui est a la canule de m. belloq ne se continue que jusqu'a un pouce ou environ de son extremité, etant necessaire, dit l'auteur, qu'il reste autant de plein a la canule afin que la vessie se trouve soutenue apres l'incision. nous croyons que la vessie est egalement soutenue par le bout de la canule ~~de~~ du trocar de m. foubert lorsqu'elle aura eté introduite dans la vessie. voy. l'art. 9.

5°. sur la canule du trocar de m. belloq est une crete en saillie qui, au rapport de l'auteur, sert non seulement a rendre facile l'introduction de la tenette en faisant l'office de conducteur, mais encore a favoriser l'incision de la peau au dessus de la cannelure. — cette crete peut avoir le dernier de ces avantages et m. foubert n'en dit rien, mais il rejette cette crete comme insuffisante pour suppleer au conducteur, et dit que dans le plus grand nombre on ne pourroit faire entrer la tenette sur le trocar sans decoller la vessie dont la playe se resserre considerablement. nous ajoutons a cela que cette crete n'allant que jusqu'a l'endroit ou le ~~conducteur devient le plus~~ trocar se trouve parallele a la playe exterieure, l'intention que m. belloq auroit pu avoir n'est pas exactement remplie parceque la crete manque dans l'endroit ou le conducteur devient le plus necessaire pour diriger la tenette ~~dans~~ vers l'interieur de la vessie. voy. l'art. 10.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

6. enfin, m. foubert ayant fait remarquer ce qu'il croit etre defectueux dans le trocar ~~et~~ de m. belloq luy rend justice sur l'idée du ressort a bondin par le moyen — duquel le poinçon rentre de lui meme et tres vite, voy. l'art. 7. il convient que ce moyen pourroit de quelque utilité pour rendre son operation un peu plus prompte, voy. l'art. 1. il remercie l'auteur d'avoir cherché a la rendre plus facile, voy. l'art. 11. et la meilleure preuve qu'il peut donner de son adoption, c'est qu'il en a fait faire un dans lequel cette mecanique est — conservée en entier, mais degagée des additions qui luy ont paru avoir des inconveniens, et perfectionnée dans un point expliqué cy dessus par rapport a la sortie de l'urine sans melange de sang. tel est effectivement le trocar qu'il nous a remis, et que nous ne croyons pas cependant pouvoir equitablement nommer le trocar de m. foubert, mais le trocar de m. belloq avec des corrections de m. foubert.

Telles sont les remarques que nous avons faites sur cet ecrit. si nous avions a juger une discussion entre deux novices en chirurgie, nous louerions leur emulation; mais ~~la~~ entre deux maitres dont la reputation est faite, ~~reputation de nos deux maitres bien faite, nous ne pouvons~~ nous ne pouvons en rendant justice a l'un et a l'autre que louer leur zele pour les progres de la chirurgie; persuadés qu'ils n'ont point eu intention de meler ~~qu'aucun d'eux ne pourront de meme~~ dans cette affaire rien d'etranger a ce zele qui doit seul nous guider dans nos travaux.

Le Dran Morand

Ce 16. juillet. 1743.